

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|-----------|
| REF: 985017 | NANOCOLOR Chlore/Ozone 2 | Page: 1/8 |
| Date d'impression: 15.11.2021 | Date de révision: 19.10.2021 | |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 985017
 Nom commercial NANOCOLOR Chlore/Ozone 2

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
 Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

20 x 95 mg Chlore/Ozone 2 (R0)
 1 x 5 mL Chlore/Ozone 2 (R2)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.
 Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
 Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
 MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Valencienn Str. 11, 52355 Düren, Allemagne
 Tél. +49 2421 969 0 E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
 MACHEREY-NAGEL EURL
 1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68 E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
 MACHEREY-NAGEL AG
 Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00 E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
 SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
 ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet : <http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit



GHS08

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger **Classes/catégories de danger**

H360FD Tox. repr. 1B

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985017

NANOCOLOR Chlore/Ozone 2

Page: 2/8

Date d'impression: 15.11.2021

Date de révision: 19.10.2021

2.1 Classification de la substance ou du mélange

95 mg Chlore/Ozone 2 (R0)



GHS08

Mention d'avertissement DANGER

| Mention de danger | Classes/catégories de danger |
|-------------------|------------------------------|
| H360FD | Tox. repr. 1B |

5 mL Chlore/Ozone 2 (R2)

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Aucune classe de danger

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les emballages intérieurs jusqu'à 10 mL nécessitent un maximum de 2 symboles (Annexe I - 1.5.2.4.1 / 2).

95 mg Chlore/Ozone 2 (R0)



GHS08

Mention d'avertissement: DANGER

H360FD
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

P201, P280sh, P308+313, P405
Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. Garder sous clef.

5 mL Chlore/Ozone 2 (R2)

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. -

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

Autres dangers

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985017

NANOCOLOR Chlore/Ozone 2

Page: 3/8

Date d'impression: 15.11.2021

Date de révision: 19.10.2021

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

95 mg Chlore/Ozone 2 (R0)

Substance : *acide boriqué*

N° CAS : 10043-35-3

Classification : H360FD, Repr. 1B

Formule : H_3BO_3

N° d'enregist.REACH : 01-2119486683-25-0024

lister en SVHC : **listed (18/06/2010)**

N° CE : 233-139-2

N° Id : 005-007-00-2

Concentration : 0.5 - <5.5 %

Facteur de corrélation: x 0.17 (= %B)

La classification se réfère au pourcentage en poids du métal (conformément à l'annexe VI du règlement CLP 2008/1272/CE, 1.1.3.2 Note 1)

selon GHS : H360FD, Repr. 1B

Substance : *sulfate de N,N-diéthyl-1,4-phénylèndiamine*

N° CAS : 6283-63-2

Classification : H302, Acute Tox. 4 oral, H312, Acute Tox. 4 derm.

Formule : $C_{10}H_{16}N_2 \cdot H_2O$

N° CE : 228-500-6

N° Id : 612-080-00-X

Concentration : 1 - <5 %

selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *phosphates (sels tampons)*

N° CAS : -

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.

Formule : $K/Na_{1-3}H_{2-0}PO_4$

Concentration : 5 - <15 %

selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

5 mL Chlore/Ozone 2 (R2)

Substance : *iodure de potassium*

N° CAS : 7681-11-0

Classification : H319, Eye Irrit. 2

Formule : KI

N° d'enregist.REACH : YES, confidential

N° CE : 231-659-4

Concentration : 1 - <10 %

selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *eau*

N° CAS : 7732-18-5

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.

Formule : H_2O

N° d'enregist.REACH : exempt, Annex IV

N° CE : 231-791-2

Concentration : 90 - <100 %

selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985017

NANOCOLOR Chlore/Ozone 2

Page: 4/8

Date d'impression: 15.11.2021

Date de révision: 19.10.2021

- 4.1.4 Après ingestion**
Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Effets CMR : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. ---
- 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.
- 5.4 Indications complémentaires**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
pas nécessaire
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.
- 6.4 Référence à d'autres sections**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conformément au mode d'emploi ci-joint. Utiliser un récipient de sécurité pour tubes à essai.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL. Les produits en outre classés toxiques sont à conserver sous clé.
Classe de stockage (VCI) : 6.1D
Classe de pollution des eaux (DE) : 3
- 7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients**
Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé, de manière à empêcher l'accès direct à toute personne étrangère à l'entreprise.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit pour l'analyse.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985017

NANOCOLOR Chlore/Ozone 2

Page: 5/8

Date d'impression: 15.11.2021

Date de révision: 19.10.2021

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

95 mg Chlore/Ozone 2 (R0)

Substance : *acide boriqué*

CAS No. : 10043-35-3

DNEL : [derm] 392 mg/kg bw/day; [inh] 8.3 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC(eau douce) : 2.9 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

TRGS 900 (DE) : 0.5 E mg/m³
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I), Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : [Bor][MAK] 1,8e/[STEL] 1,8e mg/m³

listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *sulfate de N,N-diéthyl-1,4-phénylèndiamine*

CAS No. : 6283-63-2

Substance : *phosphates (sels tampons)*

CAS No. : -

5 mL Chlore/Ozone 2 (R2)

Substance : *iodure de potassium*

CAS No. : 7681-11-0

Substance : *eau*

CAS No. : 7732-18-5

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire

Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

8.2.3 Protection des yeux

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.

8.2.4 Protection de la peau

Recommandée, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

95 mg Chlore/Ozone 2 (R0)

État/Aspect : solide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Valeur pH : 6,4

Hydrosolubilité :

0-100 %

5 mL Chlore/Ozone 2 (R2)

État/Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Point d'éclair :

N/A

Densité :

1.0 g/cm³

9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

Propriétés relatives au groupe de substances

www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985017

NANOCOLOR Chlore/Ozone 2

Page: 6/8

Date d'impression: 15.11.2021

Date de révision: 19.10.2021

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Ne nécessite pas d'indication. Respecter les températures de stockage marquées. ---

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

95 mg Chlore/Ozone 2 (R0)

| | | | |
|---------------------------|-----------------------|----------|------------|
| Substance : | <i>acide boriqué</i> | N° CAS : | 10043-35-3 |
| Canada CEPA 1999 : | DSL yes | | |
| LD50 _{orl rat} : | >3765 mg/kg | | |
| LC50 _{ihl rat} : | > 2 mg/m ³ | | |
| LD50 _{drm rat} : | >2000 mg/kg | | |

Effets cancérogènes : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 Cancérogènes CE : R_D 1B, R_F 1B
 TRGS 905 (DE) : R_E 2, R_F 2

| | | | |
|---------------------------|---|----------|-----------|
| Substance : | <i>sulfate de N,N-diéthyl-1,4-phénylèndiamine</i> | N° CAS : | 6283-63-2 |
| Canada CEPA 1999 : | not listed | | |
| LD50 _{orl rat} : | 497 mg/kg | | |

| | | | |
|---------------------------|----------------------------------|----------|---|
| Substance : | <i>phosphates (sels tampons)</i> | N° CAS : | - |
| LD50 _{orl rat} : | > 2000 mg/kg | | |

5 mL Chlore/Ozone 2 (R2)

| | | | |
|---------------------------|----------------------------|----------|-----------|
| Substance : | <i>iodure de potassium</i> | N° CAS : | 7681-11-0 |
| LD50 _{orl rat} : | 2779 mg/kg | | |

| | | | |
|-------------|------------|----------|-----------|
| Substance : | <i>eau</i> | N° CAS : | 7732-18-5 |
|-------------|------------|----------|-----------|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

95 mg Chlore/Ozone 2 (R0)

| | | | |
|--|----------------------|----------|------------|
| Substance : | <i>acide boriqué</i> | N° CAS : | 10043-35-3 |
| PNEC(eau douce) : | 2.9 mg/L | | |
| PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée | | | |
| LC50 _{fish/96h} : | [4d] 79.7 mg/L | | |
| EC50 _{daphnia/48h} : | 91-165 mg/L | | |
| IC50 _{scenedesmus quadricauda/72h} : | [72h] 52.4 mg/L | | |
| EC10 _{pseudomonas putita/16h} : | [EC10] 10 mg/L | | |

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985017

NANOCOLOR Chlore/Ozone 2

Page: 7/8

Date d'impression: 15.11.2021

Date de révision: 19.10.2021

Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0315
 Coefficient de dispersion (o-e) : -1.09
 Classe de stockage (VCI) : 6.1 D

Substance : *sulfate de N,N-diéthyl-1,4-phénylèndiamine* N° CAS : 6283-63-2
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *phosphates (sels tampons)* N° CAS : -
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Classe de stockage (VCI) : 13

5 mL Chlore/Ozone 2 (R2)

Substance : *iodure de potassium* N° CAS : 7681-11-0
 LC50_{fish/96h} : 2190 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Coefficient de dispersion (o-e) : 0.04
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *eau* N° CAS : 7732-18-5

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Retracée cuves de test dans le cycle d'élimination du fournisseur.

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06). Utiliser des conteneurs bien hermétiques.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

-

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. -14.4. Pas nécessaire

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985017

NANOCOLOR Chlore/Ozone 2

Page: 8/8

Date d'impression: 15.11.2021

Date de révision: 19.10.2021

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010
Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

16.1.2 Libellé des phrases P

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280sh Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017

SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes durant le travail

Règle technique allemande TRGS 905 : liste des substances cancérigènes, entraînant des modifications du capital génétique ou des risques pour la reproduction, actualisée en 03.2016

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE